

(1)

( N° 13. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 JUILLET 1900.

---

Projet de loi modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. NERINCX.

---

**MESSIEURS,**

Par les considérations développées dans l'exposé des motifs du projet de loi et dans le rapport présenté au Sénat et qui ont déterminé le vote unanime des membres de la haute assemblée, votre Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'adoption du projet de loi.

Un membre exprime le désir que, dans l'intérêt des travaux de la Chambre, le Gouvernement fasse tous ses efforts pour devancer, autant qu'il sera possible, la date extrême du 31 octobre, assignée pour la distribution du projet de budget aux membres des Chambres législatives.

Divers membres signalent à l'attention du Gouvernement l'avantage qu'il y aurait à déplacer la date de commencement de l'exercice budgétaire et à la fixer au 1<sup>er</sup> juillet.

*Le Rapporteur,*

E. NERINCX.

*Le Président,*

F. SCHOLLAERT.

---

(1) Projet de loi, n° 9.

(2) La Commission était composée de MM. SCHOLLAERT, *président*, NERINCX, DE WINTER, FRANCOTTE, HYMAN, DELPORTE (Antoine).

---